

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2006

DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS  
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 397

présenté par

MM. Bloche, Christian Paul, Mathus, Caresche, Migaud, Dumont, Balligand, Cohen, Habib, Mme Andrieux, MM. Vidalies, Jean-Marie Le Guen, Le Déaut, Roy, Terrasse, Bateux, Dosé, Boucheron et Lambert

-----  
**à l'amendement n° 262 du Gouvernement**  
-----

**à l'ARTICLE 14**

*(Art. L. 335-4-2 du code de la propriété intellectuelle)*

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« IV. – Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux actes réalisés afin d'obtenir le bénéfice des exceptions énumérées à l'article L. 122-5. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence.